

Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

EXTRAIT DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Préavis 04-2023 – Budget 2024

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 septembre 2023,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- d'approuver le budget 2024 présentant un excédent de charges de **CHF 8'681'098.00** à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres pour la partie scolaire,
- d'approuver le budget 2024 présentant un excédent de charges de **CHF 1'217'728.00** concernant les UAPE, à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'utilisation entre les communes membres pour la partie parascolaire.

Au nom du Conseil intercommunal AISMLE

Jacky Chabloz
Vice-Président



Anne-Marie Paccaud
Secrétaire

